



FOCom, la plus forte progression au CE IMTW !

- C'était la dernière séance : FOCom avait raison sur les réserves ASC...
- Comment partager le patrimoine entre TGI et WIN ?
- Transfert de budget AEP vers ASC : Pas si simple !
- Autres points FOrts : Sécurité C3, Restauration collective, ...

Prochaine étape : élections CSE du 17 au 19 novembre 2019

C'était la dernière séance...

... et le rideau sur l'écran est tombé, sur cette plénière de novembre du CE IMTW, sur cette mandature 2017-2019, et même sur l'existence des Comités d'Entreprise à Orange depuis 2004. Place aux CSE TGI et WIN, dont la composition sera déterminée par votre vote du 19 au 21 novembre prochain. Mais avant cela, l'heure est aux bilans...

Réserves ASC du CE IMTW : FOCom avait raison !

Avec la clôture prématurée des Activités Sociales Culturelles 2019, l'arrêté des comptes présenté donne une image assez fiable de ce qu'il faudra répartir entre les futurs CSE. En bref, il reste pas moins de 2,29 M€ dans les caisses ASC sur les comptes et livrets du CE, ce qui, une fois déduits les créances (restant à percevoir), emprunts et dettes (restant dûs), laisse tout de même une conséquente **réserve de 1,15 M€ !**

Le partage de ces réserves devrait se faire au prorata des effectifs : 2/3 pour TGI, 1/3 pour WIN

FOCom avait donc raison depuis des mois (cf. nos tracts [inFOce IMTW](#)) : **ce montant correspond précisément à nos prévisions**, qui justifiaient notre proposition de redistribution de ces réserves en chèques-vacances, selon QF. Près de 120 € en moyenne par ouvrant-droit tout de même, pour un coût raisonnable de moins de 800 k€.

Malheureusement, la prudence manifestement excessive de la majorité en place avait alors jugé cette proposition **FOCom** irréaliste, vous n'avez donc rien eu. Nous en sommes désolés !

Pour **FOCom**, le CE (ou le futur CSE) n'a pas vocation à faire l'écureuil. **Une bonne gestion c'est celle qui vous redistribue 100 % du budget.** Notre engagement, si vous nous faites massivement confiance, c'est d'appliquer cette bonne gestion aux CSE TGI et WIN, comme nous le faisons avec succès aux CE DoldF, DOSE, et DOCE.

Réserves AEP du CE IMTW :

Sous-utilisation qui pose question

Côté budget dédié aux Activités Economiques et Professionnelles, il reste aujourd'hui sur le compte pas moins de 1,94 M€, ce qui, une fois déduits les créances, emprunts et dettes, laisse une généreuse **réserve de 1,73 M€** en fin d'exercice !

Quand on rappellera que ce budget est principalement consacré à financer des expertises, soutiens techniques, ou formations des élus pour défendre efficacement vos intérêts face aux dossiers de l'entreprise (comme Vanille), voire faire des contre-propositions, le montant de réserves constaté démontre une sous-utilisation manifeste de ce budget depuis plusieurs années, qui pose question. Les futurs élus CSE devront sans doute s'engager un peu plus que depuis deux ans...

Ces réserves seront à partager entre TGI et WIN. **FOCom** considère que ces frais d'expertise sont souvent des charges fixes qui pénalisent les petites instances par leur coût. C'est pourquoi, associés avec CFTC, nous avons proposé une répartition de ces réserves à part égale entre TGI et WIN. Proposition convaincante, puisque adoptée (à une voix près) à l'unanimité.

Reste à espérer que les futurs élus de chaque CSE TGI et WIN accepteront cette proposition...



FOCom, votre meilleur défenseur
Du 19 au 21 novembre, je vote FOCom !



FOCom, votre meilleur défenseur
Du 19 au 21 novembre, je vote FOCom !

inFOce IMTW

Comment partager le patrimoine entre TGI et WIN ?

L'ensemble du patrimoine d'un CE (contrats, biens mobiliers et immobiliers, comptes courants, créances, dettes, ...) se transmet automatiquement au(x) CSE dès le 1^{er} jour de la nouvelle mandature. Dans notre cas avec deux CSE TGI et WIN héritant du patrimoine d'un seul CE IMTW, la transmission se fera par défaut en indivision, dès le 4 décembre prochain.

Les futurs élus CSE seront alors seuls maîtres pour décider d'une clé de répartition entre TGI et WIN. Néanmoins les élus du CE IMTW ont voté quelques recommandations, fondées globalement sur une répartition au prorata des effectifs (1/3 pour WIN, 2/3 pour TGI), sauf pour :

- Le budget AEP qui, pour des raisons de coûts fixes soutenues par **FOCom** (voir au recto) serait réparti pour moitié entre TGI et WIN.
- Les 10 salariés du CE IMTW seraient répartis (à leur demande) pour moitié entre TGI (pour ceux de Lannion, Meylan et Rennes) et WIN (pour ceux de Paris-Archives).
- La résidence de Trébeurden pourrait rester en entière propriété de TGI pour éviter une co-gestion conflictuelle. Reste aux futurs élus CSE à se mettre d'accord sur une éventuelle soulte compensatoire pour WIN...

FOCom soutiendra une juste répartition, afin de ne pas léser les ouvriers-droit de WIN ou de TGI.

Transfert de budget AEP vers ASC : Pas si simple !

Nous l'avons vu (au recto), avec 1,73 M€ de réserves budgétaires sur la ligne Activités Economiques et Professionnelles (AEP), il pourrait être tentant de transférer tout ou partie de ce budget pour vos activités Sociales et Culturelles (ASC).

Sauf qu'en fonctionnement normal, ces 2 budgets ASC et AEP, ne sont pas miscibles, au risque sinon d'être confondus pour abus de confiance.

Il y avait néanmoins exception quand la personne morale d'un CE cessait d'exister, comme ce fut le cas en 2011, lors de la création du CE ITRSI après fusion des CE Innovation et ROSI par exemple. Pour éclairer les futurs élus et vous en rendre compte, **FOCom** a donc demandé à l'avocat et à l'expert-comptable du CE IMTW si un tel transfert pourrait être possible dans notre cas du passage d'un CE (IMTW) vers deux CSE (TGI et WIN).

Sur le plan purement juridique, et comme souvent avec les ordonnances Macron, le législateur n'a rien prévu pour la situation qui nous concerne. Il n'existe pas non plus de jurisprudence connue. Il est donc recommandé d'être prudents, même si il semble que l'ordre des avocats soit partagé sur cette question.

Côté comptable, le mode de transmission de patrimoine d'un CE vers un ou plusieurs CSE diffère d'une dévolution classique, c'est pourquoi l'exception de miscibilité des budgets ASC et AEP ne s'applique pas. Néanmoins, des exemples d'entreprises existent, où les nouveaux élus CSE ont unanimement décidé, en début de mandature, une ventilation partielle du budget AEP hérité vers le budget ASC. Il n'y a donc pas a priori de veto formel, même si l'ordre des experts-comptables semble recommander lui aussi la prudence.

Autres points FOrts, en bref...

Consignes de sécurité Cesson C3 : La Direction a entendu certaines de réserves formulées par **FOCom** en septembre dernier, en reculant notamment sur le système « *Badger Mobile* ». Restent néanmoins des imprécisions sur les plans d'évacuation, ou la circulation routière aux abords du site.

Restauration collective : Excellente nouvelle, le jugement rendu le 5 novembre dernier par le Tribunal de Grande Instance de Paris confirme pleinement la validité de l'accord sur la restauration signé par **FOCom** et l'ensemble des OS (sauf CFE-CGC qui le contestait en justice). Vous pourrez donc, si le futur CSE le confirme, continuer de bénéficier de repas subventionnés plutôt que de payer 17 € chaque jour !

VOS CONTACTS FOCom

CHEVALIER Jean-Philippe	OLN, élu CE	06 71 58 01 14
FLAMANT Eric	IMTW, RSS EP	06 30 09 70 00
GERMANN Pierre	OINIS, RSS	06 76 11 55 74
MOK Mesa	OWF, RSS	06 37 84 51 53
BAKOUCHE Karim	OWF	07 85 59 90 81
BENHMIDANE Moustapha	IC, RSS	06 86 66 48 12
PETERS Juventin	OLS, RSS	06 87 25 26 91
DOUSSON Christophe	OLN, RSS	06 89 14 59 87

Marre du papier ? Abonnez-vous !

<http://je-m-abonne.focom-imtw.fr>



J'adhère !

La plus forte progression
au CE IMTW !

<http://www.focom-orange.fr>



téléchargez nos tracts
<http://bit.ly/inFOce-IMTW>